



LES VOYAGES
La Libre

ESPAGNE

Madrid & la Castille

La Libre Histoire

Du 12 au 19 mai 2027


Preference

UN VOYAGE ENVOÛTANT QUI VOUS EMMÈNE À LA DÉCOUVERTE DE MADRID ET DE LA CASTILLE, BERCEAU DU SIÈCLE D'OR DE L'ESPAGNE

Laissez-vous transporter par ce circuit qui débute à **Madrid**, capitale élégante où l'art et un patrimoine architectural remarquable se conjuguent avec harmonie.

De là, partez à la découverte des trésors les mieux gardés de la **Castille** : l'imposant monastère royal d'**El Escorial**, la magie de **Ségovie** et son aqueduc romain millénaire, puis **Valladolid** et **Tordesillas**, témoins d'une histoire riche et méconnue.

Poursuivez vers **Salamanque**, véritable joyau doré de l'art plateresque et haut lieu du savoir depuis des siècles, avant de franchir les remparts spectaculaires d'**Ávila**. Étape incontournable, **Tolède** vous dévoilera son extraordinaire héritage multiculturel, tandis qu'**Aranjuez** et ses jardins royaux offriront une parenthèse de douceur avant le retour à Madrid.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

VISITES

Un programme varié combinant visites culturelles et découverte de plusieurs sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO

SAISON

La saison idéale pour découvrir la région

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference

VOLS

Des vols **directs** avec la compagnie Brussels Airlines

LOGEMENT

Des hôtels 4* dont deux **Paradors** de charme, empreints d'histoire

PRIX PRESTO

Un **prix préférentiel (-200 €)** pour toute inscription avant le 30/11 soit : **3.495 € par personne**



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

MERCREDI 12 MAI

BRUXELLES ✈ MADRID

Le matin, envol de Bruxelles-Zaventem à destination de Madrid avec la compagnie aérienne Brussels Airlines.

Arrivée à Madrid en fin de matinée et accueil par votre guide local francophone.

Transfert vers le centre de la capitale.

Déjeuner libre.

Dans l'après-midi, première découverte de la ville avec une visite guidée panoramique de **Madrid**, la capitale la plus haute d'Europe.

Madrid, capitale de l'Espagne, est une ville cosmopolite qui associe les infrastructures les plus modernes et sa condition de centre économique, financier, administratif et de services à un immense patrimoine culturel et artistique, héritage de plusieurs siècles d'une histoire passionnante.

Découverte, entre autres, du Palais Royal, de la porte d'Alcalá, des arènes, de la Place d'Espagne, de la place de la Villa, du temple de Debod, de la fontaine de Cibeles, de la Gran Vía, des Champs-Élysées de Madrid, ...

Transfert vers l'hôtel.

Installation, dîner et nuit à l'hôtel **Catalonia Gran Vía 4*** (2 nuits).





JEUDI 13 MAI

MADRID

Le matin, visite pédestre de Madrid.

Depuis la **Plaza Mayor**, vous irez à pied au Palais royal en passant par la **Plaza de Oriente**.

Visite du **Palais royal**, construit à partir de 1738 dans le style néoclassique.

*Peu de résidences royales européennes conservent une décoration comme celle du **Palais royal de Madrid**. Ses salles majestueuses recèlent de grands trésors artistiques et sont encore aujourd'hui les témoins de faits historiques. Vous y découvrirez notamment le grand escalier d'honneur, les salons d'apparat richement décorés, la chapelle royale, l'armurerie royale ainsi que la pharmacie royale, témoins du faste de la monarchie espagnole.*

Magnifique et splendide, la résidence officielle des rois d'Espagne se dresse en plein centre de la capitale, dans un site privilégié offrant une vue extraordinaire sur la sierra madrilène.

La visite se poursuivra par une promenade dans les **jardins de Sabatini**, aménagés à l'arrière du palais dans un style à la française.

Déjeuner libre.

Dans l'après-midi, visite du **musée du Prado**, l'un des plus prestigieux du monde.

*Le **musée du Prado** est l'une des plus grandes pinacothèques au monde. Il expose principalement des peintures européennes du XIVe au XIXe siècle, collectionnées par les Habsbourg et les Bourbons.*

Nous privilégierons les parties réservées à la peinture espagnole, avec de grands noms comme ceux du Greco, Ribera, Zurbarán, Velázquez, Murillo et Goya, sans négliger d'autres grands noms de la peinture européenne comme Bruegel, Rubens ou le Titien.

Retour à l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel Catalonia Gran Vía 4*.

VENDREDI 14 MAI

MADRID – EL ESCORIAL – SÉGOVIE (+/- 115 KM)

Le matin, départ pour l'**Escorial** et visite du **monastère**, symbole du Siècle d'or espagnol.

Conçu par Juan de Herrera, il est à l'origine du style architectural herrérien, sobre et austère, en rupture avec les fastes de la Renaissance italienne. Voulé par Philippe II, le monastère fut édifié entre 1563 et 1584.

Classé au patrimoine mondial de l'humanité, c'est un lieu où reposent tous les souverains espagnols depuis Charles Quint, dans le Panthéon des Rois. À découvrir notamment : la basilique Saint-Laurent, les appartements royaux et la bibliothèque, l'une des plus riches d'Europe.

Déjeuner libre.

Continuation vers **Ségovie** et visite guidée de la ville.

*Cette jolie ville classée au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO est située à seulement 90 kilomètres de Madrid. Ville romaine importante, capitale arabe pendant deux siècles, puis résidence des rois de Castille, **Ségovie** présente un riche passé historique.*

Elle se caractérise par un patrimoine culturel exceptionnel, parmi lequel se distingue un colossal aqueduc romain datant du 1er siècle, l'un des plus importants aqueducs du monde romain, symbole de la ville et témoin de son importance dès l'Antiquité.

*La vieille ville mérite également le détour, avec la **casa de los Picos** (visite extérieure) et la place de l'église **San Martín**, bordée de jolies maisons du XVIe siècle. On y découvre aussi l'**Alcázar**, forteresse de style gothique construite aux XIIe et XIIIe siècles, ainsi que la **cathédrale de Ségovie**, dernière cathédrale gothique édifiée en Espagne, dressée sur le point le plus élevé de la ville.*

Installation, dîner et nuit au **Parador de Segovia 4*** (1 nuit).





SAMEDI 15 MAI

SÉGOVIE – VALLADOLID – TORDESILLAS – SALAMANQUE (+/- 255 KM)

Le matin, route pour **Valladolid**.

Visite du centre historique et des ses principaux monuments (extérieurs) : la **Plaza Mayor**, la **cathédrale**, ainsi que les églises **San Pablo** et **Santa María la Antigua**.

*Ancienne capitale de l'Espagne sous Philippe II et Philippe III, **Valladolid** est une ville historique de Castille-et-León, riche d'un patrimoine architectural remarquable, notamment Renaissance. Elle fut aussi le théâtre de grands moments de l'histoire espagnole : c'est ici que Christophe Colomb s'éteignit en 1506 et que les Rois Catholiques célébrèrent leur mariage. La ville compte parmi ses trésors la cathédrale et l'église Santa María la Antigua.*

Continuation vers Rueda pour la visite de la **bodega Yllera**, avec dégustation de vins.

Déjeuner dans le restaurant du domaine, situé dans les caves historiques du **XVe siècle**.

Dans l'après-midi, route pour **Salamanque**, ville universitaire classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

En cours de route, arrêt à **Tordesillas** pour la visite du **couvent Santa Clara** et les **maisons du traité**.

*Ancien bastion défensif contre les invasions musulmanes, l'édifice le plus significatif de Tordesillas est le **monastère royal de Santa Clara**, un palais érigé par Alphonse XI en 1350 et transformé en couvent par son fils, Pierre Ier le Cruel.*

*Déclaré bien d'intérêt culturel en 1931, ce monastère se distingue par sa façade de style almohade, ses bains arabes et son retable de campagne du **XVe siècle**, installé dans la superbe chapelle des Saldaña. Les pièces sont toutes d'un grand intérêt architectural et ornemental, y compris l'étonnant retable portatif et le clavecin qui appartenait à la reine Jeanne la Folle.*

*Tordesillas est également connue pour ses **Casas del Tratado** : deux palais unis qui doivent leur nom au traité qui y fut signé en 1494, par lequel l'Espagne et le Portugal fixèrent le partage des territoires en voie de colonisation dans le Nouveau Monde.*

Continuation vers Salamanque.

Installation, dîner et nuit à l'hôtel **Catalonia Plaza Mayor 4*** (2 nuits).

DIMANCHE 16 MAI

SALAMANQUE

Le matin, **promenade à pied** dans la ville à la découverte des principaux monuments (visites extérieures).

Située à 212 kilomètres de Madrid, au centre de l'Espagne, Salamanque est une ville universelle, magnifique, savante, jeune et dorée : cette ville fait partie de ces destinations intérieures qu'il faut connaître, pour de nombreuses raisons. Son centre historique a été inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

*Découverte du **couvent de la Vera Cruz**, de la **Plaza Mayor**, l'une des plus belles places baroques d'Espagne, de la **Real Clerecía**, siège de l'université pontificale, ainsi que de la **casa de las Conchas**, célèbre pour sa façade ornée de coquilles Saint-Jacques.*

*La visite se poursuivra par le patio des **Escuelas Menores** et l'**université**, dont le portail plateresque richement sculpté est l'un des plus admirés d'Espagne.*

Déjeuner libre en cours de visites.

Dans l'après-midi, visite de la **nouvelle et de la vieille cathédrale**, deux édifices accolés qui témoignent de plusieurs siècles d'architecture religieuse espagnole.

La nouvelle cathédrale, de style gothique tardif, fut construite sans démolir l'ancienne, offrant le rare privilège d'admirer côte à côte deux époques distinctes. La vieille cathédrale, de style roman, abrite notamment sa célèbre coupole, la Torre del Gallo.

Retour à l'hôtel.

Dîner dans un restaurant local.

Nuit à l'hôtel Catalonia Plaza Mayor 4*.





LUNDI 17 MAI

SALAMANQUE – ÁVILA – TOLÈDE (+/- 290 KM)

Départ pour **Ávila**, ville typiquement castillane, entourée de remparts.

*Inscrite au patrimoine mondial de l'humanité, **Ávila** se dresse au pied de la Sierra de Gredos. Derrière les remparts de ce chef-lieu de province de la région de Castille-et-León se cache un précieux ensemble d'églises et de palais Renaissance, témoins de la splendeur révolue d'un ancien centre de production textile.*

Visite guidée de la ville close.

*Vous découvrirez la **cathédrale** à l'aspect sévère et presque forteresse, véritable prouesse architecturale intégrée aux remparts de la ville. Vous verrez également les **palais** des XVI^e et XVII^e siècles, tels que la **casa de Vilada**, aujourd'hui transformée en hôtel, ainsi que l'**église Saint-Vincent** et le **couvent de Santa Teresa**.*

Saint Jean de la Croix et sainte Thérèse ont fait d'Ávila et de sa région un foyer religieux dont le rayonnement spirituel embrase encore aujourd'hui tout le monde chrétien. La ville recèle ainsi des joyaux de l'architecture et du patrimoine religieux, parmi les plus beaux témoignages de la Renaissance espagnole.

Déjeuner libre en cours de visite.

Continuation vers **Tolède**.

Installation, dîner et nuit au **Parador de Toledo 4*** (2 nuits).

MARDI 18 MAI

TOLÈDE

Journée consacrée à la visite de **Tolède**, ville natale du peintre du Greco.

*Chrétiens, Arabes et Juifs y ont vécu ensemble durant des siècles, faisant de **Tolède** cette fameuse « ville aux trois cultures », qui conserve encore à l'intérieur de ses remparts un riche patrimoine artistique et culturel, sous la forme d'églises, de palais, de forteresses, de mosquées et de synagogues. Cette grande diversité de styles explique que la vieille ville de Tolède soit un authentique musée en plein air et ait été classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.*

Perchée sur un promontoire encerclé par les eaux du Tage, elle compte également parmi les plus anciennes cités d'Espagne et fut la ville d'adoption du Greco, qui y peignit une grande partie de son œuvre.

Vous découvrirez la cathédrale gothique, les synagogues du Transito et de Sainte-Marie-la-Blanche, l'église Santo Tomé et le cloître Saint-Jean-des-Rois.

*Édifiée du XIIIe au XVe siècle, **la cathédrale primatiale Sainte-Marie** est un joyau du gothique espagnol, abritant un retable monumental ainsi que des œuvres du Greco et de Goya.*

*Les **synagogues du Transito et de Sainte-Marie-la-Blanche** témoignent quant à elles du riche passé juif de la ville.*

*L'**église Santo Tomé**, du XIVe siècle, est célèbre pour abriter L'Enterrement du comte d'Orgaz du Greco et conserve un clocher mudéjar, vestige d'une ancienne mosquée.*

*Enfin, le **cloître Saint-Jean-des-Rois** constitue un véritable joyau du gothique flamboyant espagnol.*

Déjeuner libre en cours de visite.

Retour à l'hôtel.

Dîner d'adieu dans un restaurant local.

Nuit au Parador de Toledo 4*.





MERCREDI 19 MAI

TOLÈDE – ARANJUEZ – MADRID (+/- 105 KM) ✈ BRUXELLES

Route vers **Aranjuez**, ancienne résidence d'été des rois d'Espagne.

Aranjuez est une ville pittoresque située au bord du Tage. Classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, elle est réputée pour son magnifique Palais Royal, ses jardins luxuriants (Jardin de la Isla, Jardin du Prince) et son architecture élégante datant des XVIIIe et XIXe siècles.

Visite du **Palais Royal**, suivie d'une promenade dans le **Jardin du Prince** où nous découvrirons également la **Casita del Labrador**, ce « Trianon » de style néoclassique construit par Charles IV.

Le palais, tout comme l'ensemble monumental auquel il est rattaché, fut initié par Philippe II et achevé par Charles III, ce qui explique la grande diversité de styles architecturaux qu'il présente. Il se distingue par sa façade où dominent le blanc et le rouge, dans un style Herrera. L'élément le plus remarquable demeure sa façade ornée des statues des trois rois ayant contribué à sa construction.

Le Jardin du Prince, aménagé à la fin du XVIIIe siècle pour le futur Charles IV, s'étend sur plusieurs kilomètres le long du Tage dans le style pittoresque des jardins anglais. Ce vaste espace verdoyant abrite une riche diversité d'arbres, des fontaines et plusieurs pavillons remarquables, dont la Casita del Labrador et la Casa de Marinos. Havre de fraîcheur, il compte parmi les plus vastes jardins royaux d'Europe.

Déjeuner dans un restaurant local.

Continuation vers l'aéroport de Madrid.

Dans l'après-midi, envol pour Bruxelles.

Arrivée à l'aéroport de Bruxelles-Zaventem en soirée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENTS

CATALONIA GRAN VÍA 4* - MADRID

NOMBRE DE NUIITEES : 2

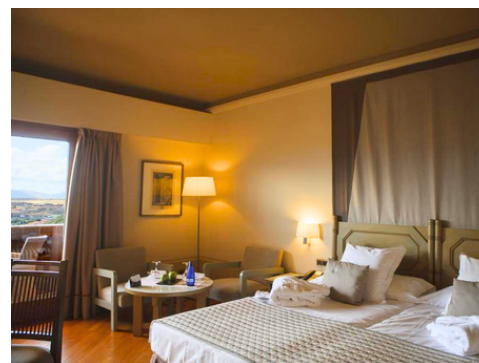
L'hôtel Catalonia Gran Vía 4* est installé dans un élégant bâtiment du début du XXe siècle, dont la belle façade en pierre a été préservée. Situé à deux pas de la Plaza Cibeles, de la Puerta del Sol et du musée du Prado, il bénéficie d'un emplacement idéal en plein cœur de Madrid, à proximité du triangle de l'art.



PARADOR DE SEGOVIA 4* - SÉGOVIE

NOMBRE DE NUIITEES : 1

Le Parador de Segovia 4* est un hôtel d'architecture moderne situé à trois kilomètres du centre historique de Ségovie. Il est entouré de jardins et doté d'une piscine extérieure offrant vue sur la silhouette de la ville. L'intérieur, décoré avec soin dans un style classique, se distingue par son hall spacieux et son salon avec cheminée.



CATALONIA PLAZA MAYOR 4* - SALAMANQUE

NOMBRE DE NUIITEES : 2

Le Catalonia Plaza Mayor 4* est installé dans un bâtiment historique des années 1930 de style rationaliste, en plein cœur de la ville universitaire de Salamanque. Cet hôtel, situé juste à côté de la Plaza Mayor, est accessible à pied à la cathédrale ancienne et au pont romain.



PARADOR DE TOLEDO 4* - TOLÈDE

NOMBRE DE NUIITEES : 2

Le Parador de Toledo 4* est perché sur la colline du Cerro del Emperador, dans un méandre du Tage, offrant un panorama incomparable sur la ville de Tolède. L'intérieur, remarquable par son ampleur et son luxe, marie poutres en bois et balustrades à des éléments mudéjars présents dans les tapis et les carrelages.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'une carte d'identité en cours de validité.
Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des aléas du trafic, etc...

Les visites des sites se font à pied et demandent donc une aisance de mobilité.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

☐ PRESTO JUSQU'AU 30/11	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	3.495 €
☐ A PARTIR DU 01/12	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	3.695 €
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE :	795 €	

CE PRIX COMPREND

- Les vols internationaux au départ de Bruxelles avec la compagnie Brussels Airlines
- Les taxes aériennes (sous réserve de modifications, à ce jour +/- 104,47 €)
- Le logement et les petits déjeuners dans les hôtels mentionnés ou similaires
- Les transferts et les transports en autocar climatisé
- Les repas mentionnés dans le programme
- Le port des bagages dans les hôtels (check-in et check-out)
- Les visites et excursions prévues au programme et le droit d'entrée sur les sites
- Les services d'un guide local francophone pour l'ensemble du circuit
- Les audioguides
- L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles par La Libre / Preference
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les repas libres mentionnés dans le programme
- Les assurances
- Les droits de photos et de vidéo sur les sites
- Les éventuelles modifications de taxes aériennes

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 31/07/2026

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

MADRID & LA CASTILLE

LA LIBRE HISTOIRE — DU 12 AU 19 MAI 2027

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ PRESTO JUSQU'AU 30/11 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 3.495 €

☐ A PARTIR DU 01/12 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 3.695 €

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : 795 €

*Taxes aériennes incluses – sous réserve de modification par la compagnie aérienne jusqu'à l'émission des billets

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

MADRID & LA CASTILLE

LA LIBRE HISTOIRE — DU 12 AU 19 MAI 2027

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

☐ **ANNULATION (hors Covid)**

Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)

Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier

☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)

Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE. TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **12 avril 2027**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Madrid - D.4088

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.